

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°7 (Arrêté de promulgation du 15 août 1935.).

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 juillet 1935

Numéro JO
n° 465 du 31/08/1935

Date du numéro
31 août 1935

VISAS

Le chef de bataillon DE JONQUIÈRES, chargé de l'expédition des affaires courantes de là colonie, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent, exécutoires

Vu le décret du 22 juillet 1935 relatif à la solde et aux allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services Coloniaux. inséré au Journal officiel de la République française du 27 juillet 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 22 juillet 1935 susvisé, relatif à lu solde et aux allocations accessoires des fonctionnaires employés et agents des services coloniaux. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

DE JONQUIÈRES,